

Le chef de pièce, une marque indispensable à la connaissance des indiennes françaises

Petitcol, Xavier

Paris, France

Résumé

Lorsqu'en 1759 le pouvoir royal en France autorise enfin la production des toiles imprimées après 73 ans de prohibition, il fait obligation d'imprimer une marque aux deux extrémités de chaque pièce, aujourd'hui appelée « chef de pièce ». Cette multitude de nouvelles manufactures d'impression sur le territoire pratiquant plus ou moins les mêmes décors, seul le chef de pièce d'une toile permettait son attribution à une manufacture précise.

Cette marque était souvent accompagnée d'autres marques porteuses de significations précises : tampon individuel des imprimeurs ayant travaillé sur la toile, numéro invariable de dessin dans l'entreprise permettant d'envisager une chronologie, etc. Aujourd'hui, il reste encore difficile d'en décrypter certaines.

Le présent article prend pour exemple la manufacture Oberkampf à Jouy-en-Josas, qui a pratiqué 8 modèles de chefs de pièce à des dates précises, et le choix, par le château de Versailles, d'une toile de cette manufacture pour une restitution dans un état de 1784.

Un répertoire des 150 chefs de pièce connus à ce jour, avec les toiles ainsi marquées, a été réalisé par deux collectionneurs historiens de l'art (Xavier Petitcol et Michel Perrier) ; la publication étant aujourd'hui très compromise, cet ouvrage paraît néanmoins indispensable à l'étude des indiennes françaises.

Contenu

1. Introduction
2. Le chef de pièce
3. Les marques annexes
4. L'exemple de Versailles
5. Nécessité d'un répertoire des chefs de pièce

Introduction

Dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, après la levée officielle de la prohibition des indiennes en 1759 – n'ayant d'ailleurs jamais été appliquée à la lettre –, la France s'est couverte de manufactures pour imprimer des toiles destinées aux vêtements et à l'ameublement. Précédemment, cette activité était pratiquée plus ou moins officiellement, notamment dans des ateliers tenus par des arméniens à Marseille, puis à Orange, dans le

Comtat-Venaissin, à la manufacture du Suisse Rodolphe Weter. L'entreprise créée en 1760 par Christophe Philippe Oberkampf, à Jouy-en-Josas, entre Paris et Versailles, a été l'une des toutes premières. Elle fût très vite suivie par la création de plusieurs manufactures à Nantes, toujours par des Suisses. À l'Ouest du royaume, en Normandie, des ateliers autour de Rouen et de Bolbec avaient eux aussi précédé cette levée de la prohibition, passant de la simple teinture à l'impression de motifs. À l'Est, des manufactures alsaciennes avaient bénéficié de la proximité de Mulhouse, qui avaient démarré l'impression dès le milieu du siècle ; la ville était alors une république rattachée à la Suisse et non au royaume de France. Aussi peut-on parler d'une véritable explosion de ces créations d'entreprises ; dans le milieu des années 1780, la production française était la première en Europe avec une bonne centaine de manufactures d'impression de toiles.

Celles-ci ont tout d'abord pratiqué l'impression à la planche de bois, sur laquelle le décor était sculpté en relief. Les toiles étaient mordancées selon la méthode indienne, d'où l'appellation d'*indiennes* pour ces produits, générant les termes d'*indiennage* et d'*indienneurs*¹. Les décors, généralement polychromes, reprenaient ou s'inspiraient des végétations imaginaires des modèles indiens, ou déclinaient la grammaire ornementale de l'Occident, avec des fleurs et des rinceaux. À des degrés divers de qualité, de complexité et de précision, toutes les manufactures ont pratiqué à peu près les mêmes décors. Alors, comment attribuer telle étoffe à telle manufacture ? C'est là sans doute la préoccupation de tout historien de l'art dans ce domaine. Seule l'existence d'une marque sur une étoffe peut permettre l'attribution à une manufacture précise d'une étoffe ou d'une autre, en tout point identique à celle qui est marquée.

Le chef de pièce

Cette marque de fabrique était en fait obligatoire depuis les lettres patentes du 8 octobre 1759 autorisant cette activité précédemment interdite :

[...] ordonne que les Toiles de lin, de chanvre et de coton, peintes ou imprimées dans le Royaume seront revêtues d'une nouvelle marque pour faire connaître leur fabrication [...]

Cette marque avait aussi, bien entendu, une finalité fiscale. Elle devait être elle-même imprimée, comme le décor, aux deux extrémités de chaque pièce de la toile, qui mesurait environ une vingtaine d'aunes, d'où la locution *chef de pièce* donnée à cette marque, qu'elle soit placée en début ou en fin, soit en « chef » ou en « queue » de la pièce. Les textes réglementaires spécifiaient que la marque devait être apposée sur le côté du décor et se détacher sur « trois doigts » de toile blanche non imprimée. Elle devait comporter le nom et la localisation de l'*indienneur* – on dirait aujourd'hui la « raison sociale » –, en précisant, pour le consommateur, la qualité de l'impression, « bon teint », presque toujours.

Cette marque se présente habituellement sous la forme d'un cartouche plus ou moins orné, de format rectangulaire oblong, de l'ordre de 40 cm de large sur 4 cm de haut ; la marque est souvent inscrite sur deux lignes. La matrice de cette marque était en bois ; à ce jour, aucun de ces tampons n'aurait été conservé pour aucune manufacture. Dans les entreprises d'une

¹ Le mot *indiane* figure déjà dans des inventaires après décès en 1580 dans la communauté arménienne de Marseille.

certain importance, il y avait nécessairement plusieurs tampons d'un même chef de pièce pour un usage concomitant : sans doute un par table d'impression. Compte tenu des usures de cette matrice en bois et des accidents toujours possibles, Labouchère (1866, p. 129)² écrit qu'à Jouy, en 1802, « un graveur spécial suffisait à peine à graver les estampilles dont il fallait marquer chaque pièce de ces toiles pour les reconnaître quand elles étaient terminées ». Ainsi est-il possible de rencontrer aujourd'hui le même modèle de chef de pièce sur deux toiles, avec de minimes différences, car issu de matrices distinctes sculptées entièrement à la main (**Fig. 1**).

La manipulation de nombreuses toiles avec chef de pièce m'a fourni des exemples pour lesquels cette réglementation n'avait pas été strictement appliquée. Aussi y avait-il des contrôles de l'administration ; un nouvel arrêt est encore promulgué le 24 mars 1786, soit 27 ans (une génération) après les lettres patentes de 1759.

Les marques annexes

Sans être strictement obligatoire, le chef de pièce à proprement parler est souvent accompagné, surtout dans les grandes manufactures, de diverses autres marques apposées éventuellement par des personnes différentes, à des stades plus ou moins avancés de la fabrication du produit.

Rappelons que la toile elle-même, vierge de tout décor, avait pu recevoir précédemment une marque de l'atelier de son tissage, dans nos régions ou aux Indes ; on décèle d'ailleurs plusieurs fois le mot « guinée », désignant une qualité de toile des Indes. Ces marques à l'encre grasse se trouvaient alors très atténuées suite aux multiples lavages préliminaires, indispensables à une bonne impression. Aujourd'hui de couleur gris pâle, elles sont parfois difficiles à décrypter (**Fig. 2**).

Les marques annexes au chef de pièce, imprimées dans les diverses couleurs du décor, peuvent être des patronymes, des initiales, des chiffres, des lettres seules, des numéros. À ce jour, il n'est pas toujours possible d'identifier chacune d'entre elles, mais il est certain que toutes portent une signification. L'ensemble constitue la carte d'identité de la toile, analogue au code-barres et QR codes actuels. Cela permettait aux professionnels, dans l'entreprise ou dans le magasin de vente, d'avoir accès à un certain nombre d'informations sans dérouler la toile.

Si un nombre composé de deux chiffres est précédé des lettres *Au*, il s'agit de la longueur de la pièce de toile exprimée en aunes (une aune valait 1,18 m). Si un chiffre est précédé des lettres *C*, *N°* ou de l'abréviation *Com*, il peut s'agir du numéro de la commande. Sur des chefs de pièce de Nantes ou de Beautiran, par exemple, on peut même trouver le nom en clair du commissionnaire, car comme dans toute industrie, la toile n'était pas vendue au détail au client par la manufacture qui l'avait imprimée (**Fig. 3**).

Parmi les marques annexes au chef de pièce, on peut trouver des patronymes, mais le plus souvent, des initiales en lettres capitales inscrites dans un cartouche rectangulaire, ces deux éléments imprimés dans les différentes couleurs du décor. Il s'agit des marques des ouvriers

² Alfred Labouchère était l'arrière-petit-fils d'Oberkampf.

imprimeurs ayant travaillé sur la toile, chacun apposant son cachet personnel dans la couleur imprimée à l'issue de cette phase de son travail. On connaît des exemples où le même imprimeur a répété sa marque plusieurs fois, dans chacune des couleurs qu'il avait imprimées. Quel champ de recherches permettrait d'identifier ces initiales et de croiser ces patronymes avec des sources écrites, archives d'entreprises, registres de catholicité ou d'état civil ? Ainsi pourrions-nous envisager de démêler l'origine et le déplacement du personnel des indiennes (Fig. 4).

Le numéro de dessin constitue une autre marque majeure annexe au chef de pièce. Ce numéro à plusieurs chiffres est souvent précédé de la lettre *D*. En effet, chaque fois qu'une manufacture édite un modèle, elle lui affecte un numéro suivant un ordre chronologique. Par conséquent, le numéro de dessin peut permettre d'envisager une datation pour la création des modèles. Précisons tout d'abord que les manufactures ayant pratiqué plusieurs techniques d'impression, à la planche de bois, à la plaque et au cylindre de cuivre, ont nécessairement dû pratiquer des numérotations distinctes pour chaque technique : procédé indispensable, ne serait-ce que pour le stockage des matrices.

Pour des décors figurés au début du XIX^e siècle, comme à Jouy et à Nantes, le numéro de dessin pouvait être exceptionnellement suivi du titre donné à la toile par la fabrique, comme ce fut le cas dans certaines d'entre elles, à Jouy et à Nantes.

L'exemple de Versailles

Ce repère chronologique, donné le plus souvent par le seul numéro de dessin, est parfois indispensable. Ainsi, en 2023, le château de Versailles a décidé de restituer dans l'état de 1784, certaines pièces du deuxième étage des cabinets intérieurs de la reine Marie-Antoinette. Dans les archives présentée par Hélène Delalex, conservatrice responsable de ce chantier, on note que pour la petite salle à manger, une perse avec ses trois bordures coordonnées avait été commandée à la manufacture Oberkampf voisine, à Jouy-en-Josas. Sur ces documents, le modèle précis, choisi peut-être par la reine elle-même, semblait être désigné par un numéro à cinq chiffres qui, dans l'état actuel de nos connaissances, n'a pu être retrouvé ; il a donc fallu envisager un équivalent. Pour cette restitution, ce choix ne devait pas être uniquement visuel ; en aucun cas le modèle retenu n'aurait dû avoir été créé à Jouy postérieurement au chantier de Versailles de 1784. Il a été choisi un dessin, traditionnellement désigné *Grand ananas*, titre probablement postérieur à sa création car les perses polychromes imprimées à la planche de bois ne pouvaient être identifiées, à l'origine, que par leur numéro de dessin.

Un bel exemplaire de cette toile est conservé au musée de la Toile de Jouy à Jouy-en-Josas³ (Gril-Mariotte 2015, p. 148, ill. 158). Il porte un chef de pièce bien complet, bien que plusieurs marques annexes se trouvent au verso de la toile et non à côté du chef de pièce lui-même. Ainsi les tampons individuels des ouvriers imprimeurs, parmi lesquels on peut distinguer un tampon **MB** et un autre **MCR**, chacun dans une nuance de rouge, mais surtout la marque D 6700, le numéro de dessin. Si l'empreinte partielle de ce dessin *Ananas* n'a pas été retrouvée dans les registres conservés au musée des Arts décoratifs de Paris, la

³ MTJ, inv. 2014.4.1

comparaison du numéro 6700 avec d'autres numéros voisins datés permet de le situer vers l'année 1777 (**Fig. 5**).

Le numéro de dessin reste invariable, contrairement au chef de pièce pouvant changer de modèle comme, de nos jours, la raison sociale d'une entreprise. Pour la manufacture de Jouy, les huit modèles différents successifs du chef de pièce ont été définitivement établis par Michel Perrier dans les actes du colloque tenu à Jouy pour le bicentenaire de la mort d'Oberkampf (Perrier 2015). Le chef de pièce sur la toile du *Grand ananas* du musée de Jouy est du type 3 : MANUFACTURE. ROYALE [] DE. S. D.M. OBERKAMPF./ A. JOUY. PRES. VERSAIL. [] LES. BON. TEINT. Ainsi Oberkampf indiquait l'existence de son associé par ses seules initiales : « S. D. M. », pour Sarrazin de Maraise. Cette marque a été en usage de juin 1783 (le titre de Manufacture Royale a été prononcé le 19 juin) à la fin de 1789 (Oberkampf se sépare de son associé). C'est donc le chef de pièce en usage en 1784, au moment de la commande de Versailles pour la reine, s'il avait été question de ce modèle-là (**Fig. 6**).

Mais grâce au numéro de dessin 6700 qui date la création de ce dessin vers 1777, on sait que ce modèle est encore imprimé en 1784, soit sept ans plus tard, car il reste toujours demandé. Si on retrouvait l'un des tout premiers tirages de ce *Grand ananas* avec son chef de pièce, celui-ci serait du type 2 : MANUFACTVRE. DE. S. D. M. OBERKAMPF ET. / COMPAGNIE. A JOVY EN IOSAS. BON. TEINT., utilisé de 1762 (année de son association avec Sarrazin de Maraise) à juin 1783 (obtention du titre de Manufacture Royale).

Nécessité d'un répertoire des chefs de pièce

Comme indiqué en introduction, toutes les provinces de France ont vu croître une profusion de manufactures d'indiennes pour satisfaire la consommation d'un produit devenu très à la mode ; les archives écrites nous en apportent la preuve. Un bon nombre de ces entreprises ont dû avoir une existence éphémère de quelques années seulement, mais ont toutefois dû marquer leurs toiles d'un chef de pièce. Aussi la création d'un répertoire des chefs de pièce connus s'avère-t-elle nécessaire. Je l'ai réalisé avec un ami, le docteur Michel Perrier ; la publication bilingue, français-anglais, de ce travail, est à ce jour interrompue aux Éditions Faton dans l'attente d'un financement complémentaire (**Fig. 7**).

Plus de 150 chefs de pièce différents sont reproduits sur des fiches avec la toile sur laquelle il figure. Ces marques proviennent de manufactures diverses implantées dans une cinquantaine de localités en France. Ainsi, un chef de pièce incomplet, non identifiable seul, découvert par exemple sur la doublure d'un jupon, pourrait-il être identifié par comparaison avec le même chef de pièce complet dans le répertoire. Bien d'autres chefs de pièce ont dû exister et peuvent apparaître au hasard d'une découverte, comme la plupart de ceux qui y figurent déjà. Des chercheurs ont établi qu'il avait existé une Manufacture Royale à Brive, et d'autres à Bayonne ; des chefs de pièce au nom de ces localités permettraient d'attester la provenance de telles étoffes à ces villes (**Fig. 8**).

Comme les estampilles sur les meubles et les sièges, comme les poinçons sur l'argenterie, le chef de pièce était, en France, une marque réglementaire, codifiée et obligatoire sur les

tissus imprimés. L'historien des arts décoratifs pourrait-il étudier le mobilier et l'argenterie en ignorant les estampilles et les poinçons ?

Bibliographie

Gril-Mariotte, Aziza. 2015. *Les toiles de Jouy - Histoire d'un art décoratif, 1760-1821*. Rennes. Presses universitaires de Rennes.

Labouchère, Alfred. 1866. *Oberkampf*. Paris. Éditions Hachette.

Perrier, Michel. 2015. « Les toiles imprimées à Jouy et leurs chefs de pièce », dans *Oberkampf et la toile imprimée, XVIII^e-XIX^e siècle*, Colloque scientifique et historique, Jouy-en-Josas.



Fig. 1

Chef de pièce de la Manufacture de Poutarlès et Compagnie, à Bourgoin, en Dauphiné, inscrit dans un cartouche rectangulaire oblong.



Fig. 2

Chef de pièce de Petitpierre et Compagnie à Nantes
 - à gauche du cartouche, sur un espace volontairement laissé vierge, on devine une marque très effacée à l'envers ; il faut lire GUINÉE, il s'agit de la qualité de la toile qui a été tissée et ainsi marquée aux Indes ;
 - à droite, D33 est le numéro du dessin ; F probablement l'initiale de l'ouvrier imprimeur.



Fig. 3

Chef de pièce de la Manufacture de A & J. Japuis à Claye
 les informations techniques sont très claires puisque disposées en tableau
 - il doit s'agir d'une commande N°11265
 - le numéro de dessin est 867
 - la pièce mesure 34 aunes de long
 - par ailleurs, on sait que l'ouvrier L. Pairadon a imprimé au moins deux couleurs.



Fig. 4

Sur ce chef de pièce partiel de la manufacture Oberkampf, à Jouy-en-Josas, à motif cachemire, 3 ouvriers imprimeurs ont apposé leur marque à leur patronyme en entier, conservées très lisibles : Diard, Vagenseil et Perier (Fils ?) ; par contre, on ignore la signification des différents chiffres : 21 ? 84 ? 43 ? J5L ?



Fig. 5

Indienne dit du 'Grand ananas' d'après un document du MTJ à Jouy-en-Josas
 - au recto, chef de pièce de la manufacture Oberkampf du type 3 (1783-1789) ;
 - au verso (ce qui est une anomalie), les marques annexes : le numéro de dessin D6700 et au moins 6 marques abrégatives des ouvriers imprimeurs dans différentes couleurs.

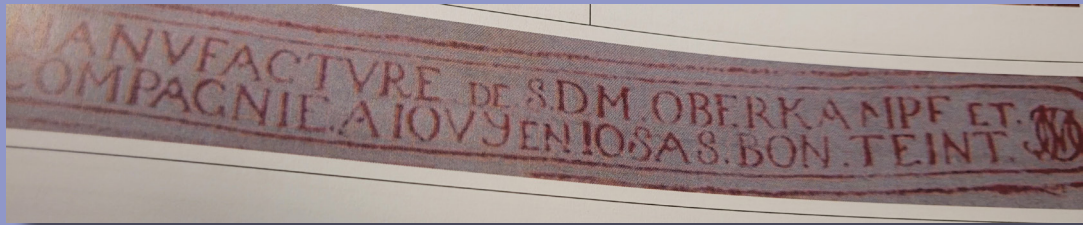


Fig. 6

Chef de pièce de la manufacture Oberkampf du type 2 (1762-1783) qui a dû se trouver sur les premiers tirages du Grand ananas, dessin 6700 vers 1777.

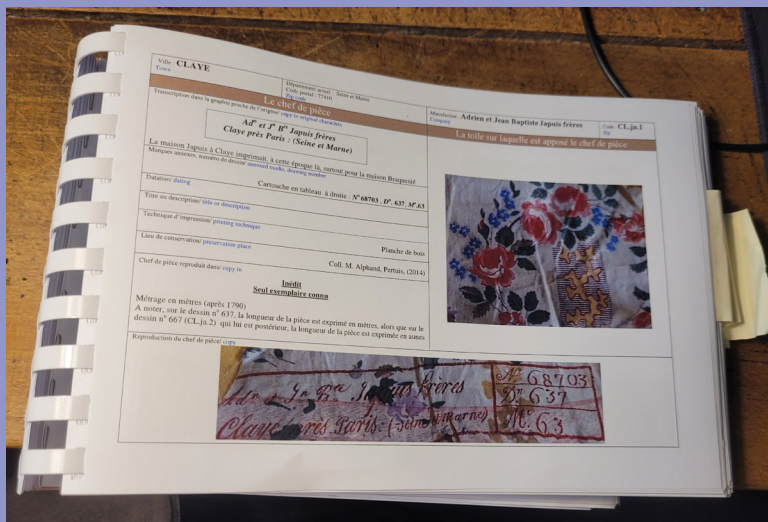


Fig. 7

Maquette d'une page du *Répertoire des chefs de pièce* réalisé par Xavier Petitcol et Michel Perrier, en attente d'être publié.

Fig. 8

Dessin à l'aquarelle de Jean-Pierre Marladot sur les chefs de pièce de l'ancienne collection Xavier Petitcol à Saint-Pandelon ; ceux qui restaient après l'acquisition du Musée National Suisse, château de Prangins, sont tous aujourd'hui dans les collections du Musée de la Toile de Jouy, à Jouy-en-Josas.

